



ANNEE SCOLAIRE 2022 / 2023  
LYCEE PROFESSIONNEL Raymond NERIS

**REINSCRIPTION AUTOMATIQUE**

Les réinscriptions se feront automatiquement. Cependant, les élèves devront ramener **impérativement** les pièces le jour de la pré-rentrée.  
En absence de ces documents, l'inscription ne sera pas confirmée.

Le dossier de réinscription au Lycée Professionnel Raymond NERIS du Marin doit comporter **impérativement** les documents ci-dessous.

➤ **POUR LA VIE SCOLAIRE**

- 2 Photos d'identité
- 1 Attestation d'assurance individuelle valable pour l'année 2022/2023 ou la photocopie de l'attestation de votre compagnie d'assurance responsabilité civile
- **Obligatoire pour les élèves dispensés** : 1 certificat médical précisant la durée et le motif de cette dispense.
- **Obligatoire** : Numéro de portable fiable et adresse email du parent et de l'élève
- La notification de bourse envoyée par le service des bourses du Rectorat. (Pour les nouveaux boursiers).

➤ **POUR L'EXAMEN : OBLIGATOIRE**

- 1 Photocopie de la pièce d'identité (C.N.I ou passeport recto-verso) ou de la page du livret de famille concernant l'élève.
- 1 Photocopie du certificat de recensement ou du certificat de la participation à la journée d'appel à la défense.

➤ **POUR LE SERVICE DE GESTION**

*Pour tous les élèves :*

- Relevé d'identité bancaire RIB avec IBAN **du responsable légal.**  
**Tout changement de RIB doit être impérativement signalé à la gestion afin d'éviter les problèmes lors du versement de la bourse.**

*Pour les nouveaux demi-pensionnaires :*

- 43 euros pour les demi-pensionnaires : 36 euros pour 10 tickets et 7 euros pour l'achat du badge valable pour toute la scolarité.
- 1 Photo d'identité

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSE**